AkzoNobel Vehicle Refinishes Akzo Nobel Car Refinishes bv





Le peintre professionnel en carrosserie ne peut utiliser ce produit qu'après avoir pris connaissance de la fiche technique du fabricant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit	
Nom du produit	: Basecoat SB MM 308ND
Code de FDS.	: 034380

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identified	ées
Car and vehicle refinishing	
Utilisations non recommandées	Raison
Pour usage professionnel uniquement.	

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur	: Akzo Nobel Car Refinishes bv Rijksstraatweg 31 2171 AJ Sassenheim The Netherlands Phone: +31 (0)71 308 6944 www.lesonal.com	Importateur : Suisse	Akzo Nobel Car Refinishes AG Adetswilerstrasse 4 8344 Bäretswil Switzerland Tel: +41 (0)44 931 44 44 www.lesonal.ch
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	: PSRA_SSH@akzonobel.com		
1.4 Numéro d'appel d'urge	nce		
Organisme de conseil/cer	ntre antipoison national		
Numéro de téléphone	: +41 44 251 51 51		
<u>Fournisseur</u>			
Numéro de téléphone	: + 31 (0)71 308 6944		
Heures ouvrables	: 24 heures		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Définition du produit : Mélange <u>Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]</u> Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n°

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

1/17

AkzoNobel

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

:		
÷	Attention	

Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<u>Conseils de prudence</u>		
Prévention	:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Intervention	1	Non applicable.
Stockage	1	Stocker dans un endroit bien ventilé.
Élimination	1	Non applicable.
Ingrédients dangereux	1	acétate de n-butyle
Éléments d'étiquetage supplémentaires	:	Non applicable.
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	:	Non applicable.
<u>Exigences d'emballages spé</u>	éci	aux
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	:	Non applicable.
Avertissement tactile de danger	:	Non applicable.
2.3 Autres dangers		

Autres dangers qui ne : Aucun connu. donnent pas lieu à une classification

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges	: Mélange			
Nom du produit/ composant	Identifiants	%	<u>Classification</u> Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
Date d'édition/Date de révision	: 2/5/2020. Date de la p	orécédente édition : 2/5/	2020. Version : 1.	01 2/17



acétate de n-butyle	REACH #:	≥50 - ≤75	Flam. Liq. 3, H226	[1] [2]
	01-2119485493-29		STOT SE 3, H336	
	CE: 204-658-1		EUH066	
	CAS: 123-86-4			
	Index: 607-025-00-1			
1-méthoxypropane-2-ol	CE: 203-539-1	≤10	Flam. Liq. 3, H226	[1] [2]
	CAS: 107-98-2		STOT SE 3, H336	
	Index: 603-064-00-3			
kylène	CE: 215-535-7	≤7	Flam. Liq. 3, H226	[1] [2]
-	CAS: 1330-20-7		Acute Tox. 4, H312	
	Index: 601-022-00-9		Acute Tox. 4, H332	
			Skin Irrit. 2, H315	
			Eye Irrit. 2, H319	
			STOT SE 3, H335	
			Asp. Tox. 1, H304	
butane-1-ol	REACH #:	≤2.5	Flam. Liq. 3, H226	[1] [2]
	01-2119484630-38		Acute Tox. 4, H302	
	CE: 200-751-6		Skin Irrit. 2, H315	
	CAS: 71-36-3		Eye Dam. 1, H318	
	Index: 603-004-00-6		STOT SE 3, H335	
			STOT SE 3, H336	
éthylbenzène	CE: 202-849-4	≤3	Flam. Liq. 2, H225	[1] [2]
	CAS: 100-41-4		Acute Tox. 4, H332	
	Index: 601-023-00-4		STOT RE 2, H373 (organes	
			de l'audition)	
			Asp. Tox. 1, H304	
kérosène (pétrole),	CE: 265-184-9	≤3	Asp. Tox. 1, H304	[1]
hydrodésulfuré	CAS: 64742-81-0			
	Index: 649-423-00-8			
			Voir section 16 pour le	
			texte intégral des	
			mentions H déclarées ci-	
			dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Туре

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Généralités	 En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
Contact avec les yeux	 Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
Inhalation	: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
Date d'édition/Date de révision	: 2/5/2020. Date de la précédente édition : 2/5/2020. Version : 1.01 3/17

AkzoNobel

Basecoat SB MM 308ND

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Contact avec la peau		Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
Ingestion	:	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
Protection des sauveteurs	:	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques	: Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	: Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO ₂ , poudres, eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résu	Ita	int de la substance ou du mélange
Dangers dus à la substance ou au mélange	:	En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.
Risque lié aux produits de décomposition thermique	:	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Date d'édition/Date de révision

: 2/5/2020.



RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.3 Conseils aux pompiers	
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence			
Pour les non-secouristes	Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et	t 8.	
Pour les secouristes	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».		
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contaminat des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.	ion	
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementatilocale (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.		
6.4 Référence à d'autres rubriques	Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.		

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle. En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.
---	---	--

Basecoat SB MM 308ND



RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations
- : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
acétate de n-butyle	SUVA (Suisse, 1/2016).
	VLE: 960 mg/m ³ 15 minutes.
	VLE: 200 ppm 15 minutes.
	VME: 480 mg/m ³ 8 heures.
	VME: 100 ppm 8 heures.
1-méthoxypropane-2-ol	SUVA (Suisse, 1/2016).
	VLE: 720 mg/m ³ 15 minutes.
	VLE: 200 ppm 15 minutes.
	VME: 360 mg/m ³ 8 heures.
	VME: 100 ppm 8 heures.
xylène	SUVA (Suisse, 1/2016). Absorbé par la peau.
	VLE: 870 mg/m ³ 15 minutes.
	VLE: 200 ppm 15 minutes.
Date d'édition/Date de révision : 2/5/2020.	Date de la précédente édition : 2/5/2020. Version : 1.01 6/17

AkzoNobel

	les de l'exposition/protection individuelle
	VME: 435 mg/m ³ 8 heures. VME: 100 ppm 8 heures.
butane-1-ol	SUVA (Suisse, 1/2016). VLE: 150 mg/m ³ 15 minutes. VLE: 50 ppm 15 minutes. VME: 150 mg/m ³ 8 heures. VME: 50 ppm 8 heures.
éthylbenzène	SUVA (Suisse, 1/2016). Absorbé par la peau. VLE: 220 mg/m ³ 15 minutes. VLE: 50 ppm 15 minutes. VME: 220 mg/m ³ 8 heures. VME: 50 ppm 8 heures.
Procédures de surveillance recommandées	 Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère su le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.
DNEL/DMEL	
Aucune DNEL/DMEL dispor	ible.
PNEC Aucune PNEC disponible.	
.2 Contrôles de l'exposition	
Contrôles techniques appropriés	: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.
Mesures de protection indiv	iduelle
Mesures d'hygiène	: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'a la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œ automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
Protection des yeux/du visage	: Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.
Protection de la peau	
Protection des mains	

Basecoat SB MM 308ND



RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.

Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés. Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

G	a	n	t	S

: Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

À porter éventuellement: caoutchouc nitrile, néoprène, caoutchouc butyle Non recommandé: PVC

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante:

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

- Protection corporelle : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.
- Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- **Protection respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

If workers could be exposed to concentrations above the exposure limit they must use a respirator to EN 140, fitted with a filter suitable for both particulates and vapours, to EN 14387, with an assigned protection factor of at least 10 (e.g. A2P3). Selection of any respiratory protective equipment should ensure that it is adequate to reduce exposure to protect the worker's health and is suitable for the wearer, task and environment, including consideration of the facial features of the wearer.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les	propriétés physiques et chimiques essentielles
<u>Aspect</u>	
État physique	: Liquide.
Couleur	: Informations spécifiques au produit
Odeur	: NOT AVAILABLE. (CAPITAL-PERIOD)
Seuil olfactif	: Non disponible.
рН	: Acide.

AkzoNobel

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point de fusion/point de congélation	:	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	1	117°C
Point d'éclair	:	Vase clos: 26°C
Taux d'évaporation	1	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	1	Non disponible.
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.48% Seuil maximal: 13.74% (1-méthoxypropane-2-ol)
Pression de vapeur	1	Non disponible.
Densité de vapeur	1	Plus haute valeur connue: 4 (Air = 1) (acétate de n-butyle). Moyenne pondérée: 3.79 (Air = 1)
Densité relative	:	0.959
Solubilité(s)	:	Non disponible.
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	Non disponible.
Température d'auto- inflammabilité	:	Non disponible.
Température de décomposition	:	Non disponible.
Viscosité	1	Cinématique (température ambiante): 2.71 cm ² /s
Propriétés explosives	1	Non disponible.
Propriétés comburantes	1	Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	:	Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
10.5 Matières incompatibles	:	Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Basecoat SB MM 308ND

AkzoNobel

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

L'ingestion peut entraîner nausées, diarrhées et vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétate de n-butyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	390 ppm	4 heures
-	DL50 Cutané	Lapin	>17600 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	10768 mg/kg	-
1-méthoxypropane-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	13 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	6600 mg/kg	-
xylène	DL50 Orale	Rat	4300 mg/kg	-
butane-1-ol	DL50 Cutané	Lapin	3400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	790 mg/kg	-
éthylbenzène	DL50 Cutané	Lapin	>5000 mg/kg	-
-	DL50 Orale	Rat	3500 mg/kg	-
kérosène (pétrole), hydrodésulfuré	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	32349.9 mg/kg
Cutané	18323.9 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	149.1 mg/l

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observatior	
acétate de n-butyle	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	100 milligrams	-	
	Peau - Irritant moyen	Lapin		24 heures 500 milligrams	-	
1-méthoxypropane-2-ol	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-	
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-	
Date d'édition/Date de révision : 2/5/2020. Date de la précédente édition : 2/5/2020. Version : 1.01 10/1						

AkzoNobel

xylène	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	87 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 5	-
	Peau - Faiblement irritant	Rat	-	milligrams 8 heures 60 microliters	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	_	100 Percent	-
butane-1-ol	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams	-
	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	0.005 Mililiters	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
éthylbenzène	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 15 milligrams	-
kérosène (pétrole), hydrodésulfuré	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Conclusion/Décumé	. Nen dianonihla			milgrams	
Conclusion/Résumé	: Non disponible.				
Sensibilisation	. Non dianonihla				
Conclusion/Résumé	: Non disponible.				
<u>Mutagénicité</u>					
Conclusion/Résumé	: Non disponible.				
<u>Cancérogénicité</u>					
Conclusion/Résumé	: Non disponible.				

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétate de n-butyle 1-méthoxypropane-2-ol xylène	Catégorie 3 Catégorie 3 Catégorie 3	Non applicable. Non applicable. Non applicable.	Effets narcotiques Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
butane-1-ol	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
éthylbenzène	Catégorie 2	Indéterminé	organes de l'audition

Danger par aspiration

xylèneDANCéthylbenzèneDANCkérosène (pétrole), hydrodésulfuréDANC

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

DANGER PAR ASPIRATION - Calegorie 1

Date d'édition/Date de révision

AkzoNobel 🦫

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement.

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
acétate de n-butyle	Aiguë CL50 62000 μg/l	Poisson - Danio rerio	96 heures
xylène	Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
butane-1-ol	Aiguë CE50 1983000 à 2072000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1910000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	96 heures
éthylbenzène	Aiguë CE50 4600 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures
	Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 2930 à 4400 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures
	Aiguë CL50 40000 μg/l Eau de mer	Crustacés - Cancer magister - Zoé	48 heures
	Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogPow	FBC	Potentiel
acétate de n-butyle	2.3	-	faible
1-méthoxypropane-2-ol	<1	-	faible
xylène	3.12	8.1 à 25.9	faible
butane-1-ol	1	-	faible
éthylbenzène	3.6	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)	:	Non disponible.
Mobilité	:	Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

Date d'édition/Date de révision

: 2/5/2020.

Basecoat SB MM 308ND

AkzoNobel

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

vPvB

: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

<u>Produit</u>	
Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.
Déchets Dangereux	 Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.
Considérations relatives à l'élimination	 Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, il est possible que le code de déchets initial du produit ne s'applique plus et qu'il faille lui assigner un nouveau code. Pour plus d'informations, contacter l'autorité locale de gestion des déchets.

Catalogue Européen des Déchets

La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est:

Code de déchets		Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	
Emballage		
Méthodes d'élimination des déchets	Recycler les déchets	éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge clage est impossible.
Considérations relatives à l'élimination	 À l'aide des informations fournies dans cette fiche de données de sécurité, obtenir un avis de l'autorité de gestion des déchets pertinente pour la classification des récipients vides. 	
	Les récipients qui ne	loivent être mis au rebut ou reconditionnés. sont pas vides sont à traiter conformément aux exigence locales en terme de déchets.
Type d'emballage		Catalogue Européen des Déchets
CEPE Paint Guidelines	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Précautions particulières	précautions d'usage. rincés. Les conteneu produit. Les vapeurs inflammable ou explo les récipients usagés dispersion des matér	e ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni irs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de des résidus de produits peuvent former une atmosphère très psive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la iaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec u, les égouts et conduits d'évacuation.

```
Basecoat SB MM 308ND
```

AkzoNobel

	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PAINT	PAINT
Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Groupe d'emballage	111	111	III
Dangers pour l'environnement	Non.	No.	No.
Autres informations	Dispositions particulières 640 (E)	F-E, _S-E_ -	-
	Code tunnel (D/E)		

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

: Non applicable.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable. Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles

```
Basecoat SB MM 308ND
```

AkzoNobel

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

dangereux

uangereux	
Autres Réglementations UE	4
COV	 Les dispositions de la directive 2004/42/CE relative aux COV s'appliquent à ce produit. Consulter l'étiquette et/ou la fiche de données techniques du produit pour obtenir plus d'informations.
COV du produit prêt à l'emploi	: Non applicable.
Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air	: Référencé
Substances qui appauvris Non inscrit.	<u>sent la couche d'ozone (1005/2009/UE)</u>
Consentement préalable e	n connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)
Non inscrit.	
Directive Seveso	
risques d'accident majeurs.	calcul afin de déterminer si un site entre dans le champ de la directive Seveso sur les
Réglementations nationales	-
Usage industriel	L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.
Teneur en COV	: COV (p/p) : 72.7%
Réglementations Internation	nales
Liste des substances chimi	<u>ques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques</u>
Non inscrit.	
Protocole de Montréal (Ann	<u>exes A, B, C, E)</u>
Non inscrit.	
Convention de Stockholm r Non inscrit.	elative aux polluants organiques persistants
<u>Convention de Rotterdam s</u> Non inscrit.	ur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)
Protocole d'Aarhus de l'UNI Non inscrit.	ECE sur les POP et les métaux lourds
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

AkzoNobel

Basecoat SB MM 308ND

RUBRIQUE 16: Autres informations

Code FIPEC

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

: 1

Abréviations et acronymes	: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
2	CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à
	l'emballage des substances et des mélanges
	DMEL = dose dérivée avec effet minimum
	DNEL = Dose dérivée sans effet
	Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
	PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
	CPSE = concentration prédite sans effet
	RRN = Numéro d'enregistrement REACH
	tPtB = Très persistant et très bioaccumulable
	· .

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Eye Irrit. 2, H319	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 (organes de l'audition)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (organes de l'audition)

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H312	TOXICITÉ AIGUË (cutané) - Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
Asp. Tox. 1, H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures
	de la peau.
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 2
Flam. Lig. 2, H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
Flam. Lig. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT RE 2, H373 (organes de l'audition)	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION RÉPÉTÉE (organes de l'audition) - Catégorie 2
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
	Catégorie 3
STOT SE 3, H336	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
	EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
	EXTOSTION UNIQUE (Eners harcoliques) - Calegolie 5

Date d'édition/Date de révision

AkzoNobel

RUBRIQUE 16: Autres informations

Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d' être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.

Akzo Nobel Car Refinishes bv, Rijksstraatweg 31 2171 AJ Sassenheim. www.lesonal.com